

# Propriétaires et producteurs forestiers

## Enjeux de la campagne électorale québécoise 2022

**Août 2022**

Document réservé à l'usage des représentants de la Fédération des producteurs forestiers du Québec et de Groupements forestiers Québec avec les candidats et candidates à l'élection générale québécoise du 3 octobre 2022





La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers du Québec qui contribuent au développement des communautés rurales par une gestion active de leurs boisés.

L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices de producteurs forestiers affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée du bois en provenance de ces territoires.

Consultez le [foretprivee.ca](http://foretprivee.ca) pour en apprendre davantage sur la forêt privée et la FPFQ.



Force incontournable de la foresterie, Groupements forestiers Québec est un organisme à but non lucratif qui représente près de 40 groupements membres, totalisant un chiffre d'affaires annuel de 200 M\$. La gestion commune, l'aménagement intensif et efficace, de même que le développement durable sont autant de principes qui guident les actions de 27 000 propriétaires membres et visent à favoriser la création de richesse au bénéfice de l'ensemble des régions.

Consultez [groupementsforestiers.quebec](http://groupementsforestiers.quebec) pour en apprendre davantage sur Groupements forestiers Québec.





## Portrait la forêt privée

**133 700** propriétaires forestiers

Le territoire forestier privé est détenu par des individus, familles, petites entreprises et grandes corporations, et 28 400 d'entre eux détiennent le certificat de producteur forestier.

**17 %** de la forêt productive

La forêt privée occupe une superficie de 7,2 millions d'hectares et représente 64 % du territoire privé du Québec. Elle abrite également 1,3 million d'hectares de milieux humides.

**21 %** du bois rond transformé

Chaque année, de 15 000 à 20 000 producteurs forestiers récoltent du bois qui est livré à plus de 150 usines de transformation à travers le Québec.

**1,5 G** d'arbres mis en terre

Depuis 1973, les propriétaires forestiers du Québec ont mis en terre 26 % de tous les plants reboisés du Québec.

**1,2 M** d'hectares certifiés

La certification forestière occupe 17 % de la superficie des forêts privées et plus de 70 000 hectares de forêts sont protégés.

**475 M\$** de bois mis en marché

Les activités de récolte et de transformation du bois des producteurs génèrent 25 200 emplois et un chiffre d'affaires de 4,3 G\$ chaque année.

## Biens et services environnementaux

auxquels les propriétaires forestiers contribuent en prenant soin de leurs forêts

### Air



Produire de l'oxygène et capter les polluants

### Carbone



Lutter contre les changements climatiques en séquestrant du carbone

### Biodiversité



Maintenir les habitats et préserver les espèces

### Paysage



Protéger l'esthétique des paysages agroforestiers

### Eau



Protéger les bassins versants et la qualité de l'eau

### Loisirs



Accueillir les activités récréatives (chasse, pêche et autres)

### Sols



Maintenir la qualité et la fertilité des sols

### Bois



Produire des matériaux renouvelables



## Enjeux de la campagne électorale provinciale 2022

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) et Groupements forestiers Québec (GFQ) constituent les deux organisations provinciales de propriétaires et producteurs forestiers du Québec. Nos organismes représentent 134 000 propriétaires forestiers présents dans toutes les circonscriptions du Québec.

En 2021, les producteurs forestiers du Québec ont vendu 475 M\$ de bois à plus de 150 usines de transformation québécoises. Leurs efforts ont assuré 21 % des approvisionnements en bois rond de l'industrie forestière québécoise. Les activités de récolte et de transformation de ce bois ont généré des revenus de plus de 4 G\$ et près de 25 000 emplois au sein de la filière. Les priorités électorales détermineront le sort de centaines de communautés rurales du Québec qui dépendent du secteur forestier.

Bien plus qu'un simple moteur économique, la forêt privée offre une panoplie de biens et services environnementaux qui profitent à l'ensemble de la société. Elle accueille des paysages agroforestiers resplendissants, abrite des habitats fauniques essentiels à la biodiversité, sert de corridors écologiques dans une trame fortement anthropisée et permet de purifier l'eau des bassins versants. Les saines pratiques d'intervention permettent de conserver ces attributs tout en contribuant à la séquestration du carbone par la transformation du bois.

Les propriétaires forestiers pourraient accroître considérablement leur contribution au développement économique du Québec, eux qui exploitent à peine la moitié de la possibilité de récolte forestière de leurs boisés, et ce, tout en fournissant tous les biens et services environnementaux attendus d'eux.

Pour ce faire, la Fédération des producteurs forestiers du Québec et Groupements forestiers Québec sont d'avis que le prochain gouvernement devra axer ses interventions sur 4 éléments essentiels afin de soutenir les propriétaires forestiers qui désirent mettre en valeur leurs boisés.

- 1. Accroître les mesures de soutien à la sylviculture.**
- 2. Sécuriser l'accès aux marchés pour le bois des forêts privées.**
- 3. Améliorer la productivité et l'accès à la main-d'œuvre.**
- 4. Favoriser l'adoption de meilleures pratiques environnementales.**



## Accroître les mesures de soutien à la sylviculture

La sylviculture des forêts privées permet d'accroître le volume et la qualité des récoltes afin de contribuer à la stratégie gouvernementale de production de bois, multiplier les retombées économiques qui découlent de la transformation du bois et participer aux objectifs québécois de lutte contre les changements climatiques.

Le financement de la sylviculture en forêt privée repose sur un partage entre ses bénéficiaires; les producteurs forestiers, l'industrie forestière et l'État. Actuellement, les budgets dédiés par le gouvernement du Québec à la mise en valeur des forêts privées sont inférieurs aux besoins exprimés. Il en résulte une diminution à long terme du potentiel de sylviculture et de récolte des forêts privées.

Afin de combler l'écart, le Québec devrait majorer à 41,1 M\$ par année le budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Un engagement pour une période de 5 ans permettrait d'assurer la prévisibilité nécessaire pour maintenir l'engagement des producteurs et garantir les investissements sylvicoles à long terme. Enfin, un mécanisme d'indexation des sommes dédiées devrait être prévu afin de contrer les effets néfastes de l'inflation.

Ces actions favoriseront une récolte annuelle supplémentaire de près de 1,1 million de mètres cubes de bois dans le respect de la possibilité forestière et des principes d'aménagement forestier durable. Cette récolte supplémentaire en forêt privée diminuera certainement la pression sur l'habitat du caribou forestier.

### Les demandes des propriétaires et producteurs forestiers

- Majorer le budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées à 41,1 M\$ par année (comparativement à 28,8 M\$ actuellement).
- Reconduire le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour une période de 5 ans (comparativement à 3 ans actuellement).
- Prévoir un mécanisme d'indexation des budgets dédiés au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (le budget est fixé à 28,5 M\$ depuis 2010, nonobstant une augmentation de 0,3 M\$ en 2021).

## Sécuriser l'accès aux marchés pour le bois des forêts privées

Avec ses vastes forêts publiques, l'État québécois constitue le plus grand fournisseur de bois rond de la province, et par le fait même, le plus grand concurrent de ses propres producteurs forestiers. C'est afin de protéger l'accès aux marchés pour les dizaines de milliers de producteurs forestiers que le gouvernement du Québec a adopté le principe de résidualité qui accorde au bois des forêts privées un statut de vente prioritaire sur celui des forêts publiques, qualifié de résiduel.

Malgré cette protection relative, de fréquents déséquilibres entre l'offre et la demande hypothèquent les conditions de mise en marché offertes aux producteurs. L'offre parfois excédentaire de bois des forêts publiques et la mise en place de programmes d'aide au transport du bois qui en provient affectent la capacité des producteurs à vendre prioritairement leur bois.

### Les demandes des propriétaires et producteurs forestiers

- Améliorer l'accessibilité au marché pour le bois récolté en forêt privée conformément aux principes ayant guidé l'adoption du principe de résidualité.

## Améliorer la productivité et l'accès à la main-d'œuvre

En forêt privée, l'évolution de l'encadrement législatif et réglementaire a conduit à une professionnalisation importante des actes forestiers qui s'est traduite par une hausse significative des besoins en main-d'œuvre spécialisée. L'alourdissement administratif conséquent diminue la productivité des organisations desservant les propriétaires forestiers et le niveau de rentabilité du secteur.

Le manque de main-d'œuvre constitue un frein important au développement du secteur forestier, puisque environ 11 % des postes au sein des entreprises forestières étaient vacants en 2020. Cette situation s'est détériorée depuis.

### Les demandes des propriétaires et producteurs forestiers

- Accélérer l'innovation en forêt privée afin d'accroître la productivité du secteur.
- Mettre en œuvre des mesures pour faciliter le recrutement de la main-d'œuvre forestière.
- Améliorer les conditions de la main-d'œuvre forestière.

## Favoriser l'adoption de meilleures pratiques environnementales

L'éducation, le soutien professionnel et les mesures incitatives auprès des propriétaires forestiers constituent les meilleurs moyens pour favoriser l'évolution des pratiques de gestion forestière. Le plan d'aménagement forestier détenu par les producteurs forestiers aiguille les producteurs qui souhaitent mettre en valeur leurs forêts. L'inclusion des recommandations de gestion sur les milieux sensibles et les éléments de biodiversité permettrait de s'assurer que les producteurs les protègent lorsqu'ils aménagent leurs boisés.

Trop souvent, l'État a plutôt misé sur la réglementation pour forcer l'adoption de saines pratiques de gestion. La réglementation environnementale, tant au niveau municipal que provincial, s'avère de plus en plus contraignante, complexe d'application et diverge parfois des politiques de soutien à la sylviculture en forêt privée.

Une solution valorisée pour remédier à cette problématique consiste à transférer le pouvoir d'établir des réglementations sur la protection du couvert forestier aux MRC plutôt qu'aux municipalités locales. Un sondage réalisé par le milieu municipal indique qu'à peine 6 % des municipalités possèdent une expertise en foresterie, comparativement à 92 % des MRC. Selon notre expérience, les MRC ayant adopté cette pratique ont réussi à harmoniser les réglementations existantes, à faciliter les échanges entre les élus municipaux et les acteurs du secteur forestier, et à mieux concilier les différents usages du territoire.

En plus d'éroder le droit d'usage des propriétaires, certaines réglementations nuisent au potentiel de mise en valeur des forêts privées. Ces dernières devraient plutôt se limiter à servir de garde-fou contre les pratiques abusives. Or, devant une réglementation jugée abusive, des propriétaires forestiers se voient contraints d'abandonner durablement la production forestière.

### Les demandes des propriétaires et producteurs forestiers

- Assurer le financement de l'intégration de nouvelles connaissances environnementales aux plans d'aménagement forestier.
- Forcer l'application et l'uniformisation à l'échelle des MRC des réglementations sur la protection du couvert forestier.
- Mettre en œuvre un programme d'indemnisation des producteurs forestiers qui subissent des contraintes déraisonnables pour répondre aux besoins sociétaux.